

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 11 juillet à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 28
Membres présents : 17

Date de la convocation
5 juillet 2022

- Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :
Mesdames PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine,
Messieurs DOVERGNE Alain, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, DURAND Pierre, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, MAROTTE Philippe, CHANTRELLE Brice.
- Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Messieurs LEROY Jean-Maurice, LESQUIREUX André, BEAUMONT Joël, CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger, DUTILLEUX Olivier.
- Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, DAMAY Lydie, RIHET Anne, PERONNET Fabienne,
Messieurs SURHOMME Alain, WABLE Vincent, VAN OOTEGHEM J. Michel, VERONT Fabrice, TOURNIQUET Gautier, DELANAUD Stéphane.

OBJET : Convention de MAD de personnel avec la commune de Moreuil- Les loufoqueries- Cie de Théâtre amateur « Et si on jouait »

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Cette mise à disposition est intervenue dans le cadre de la présentation du travail réalisé par les comédiens amateurs de la troupe de théâtre intercommunale « Et si on jouait », sous la direction de Catherine MAILLE ; metteure en scène et comédienne professionnelle.

Par voie conventionnelle, la commune de Moreuil a mis à disposition un agent chargé de la régie technique (son- lumière ...) de la salle des spectacles Antoine Vitez, la veille et le jour de la représentation soit le 1^{er} et le 2 juillet 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Entérine les termes de la convention de mise à disposition ci- jointe avec la commune de Moreuil,
- Autorise le Président et la vice-présidente Culture et Communication à signer la convention et tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 12/07/22

Affiché le ... 13/07/22

Fait et délibéré, le 11 juillet 2022
à Ailly sur Noye

Le Président,
Alain DOVERGNE

